

attentats à la santé et à la vie des enfants par des mères criminelles ou des nourrices perverses, les mauvaises conditions hygiéniques de tout genre, les transports à la mairie, l'installation malsaine des crèches ou des asiles. Si des plaintes variées se sont élevées en France contre l'industrie nourricière, que doit-on penser de la nôtre qui n'a aucune organisation quelconque et qui est laissée entièrement au libre commerce de chacun. En France, la loi exige qu'une nourrice soit convenablement rétribuée, qu'elle n'ait pas plus d'un nourrisson à la fois, qu'un médecin inspecteur déclare après examen, que la nourrice choisie est en état de fournir un lait abondant et convenable. Si l'enfant confié à une nourrice dépérit par manque de soins, ou à raison d'une nourriture défectueuse, il lui est enlevé pour être remis à une autre. Des prix d'encouragement sont annuellement décernés aux mères et aux nourrices qui forment les plus beaux nourrissons. Malgré ces restrictions et la vigilance exercée par des bureaux particuliers sur l'industrie nourricière, de graves abus s'y sont introduits. La mortalité considérable des enfants a fait ouvrir les yeux, et un cri de réprobation s'est élevé par toute la France. La presse, toujours vigilante à signaler les abus et à flétrir les actions honteuses s'est emparée de la question pour la traiter au point de vue économique et national.

Elle a démontré combien cette question intéressait au plus haut point l'avenir de la France; car il ne faut pas l'oublier, la première richesse d'une nation est sa population. Plus la population d'un pays s'amoin-drit, par l'émigration ou les mortalités de toutes sortes, plus ce peuple perd de son prestige et de sa grandeur. Un des plus remarquables discours prononcés à l'Académie de Médecine sur la mortalité des nouveaux-nés. est sans contredit celui de M. Husson, directeur de l'assistance publique à Paris. Se faisant l'écho des plaintes formulées par les Drs. Monat et Brochard dans des mémoires adressées au Ministre de l'Instruction Publique, il dit que le problème posé à l'Académie n'est pas nouveau, et que les dangers dont est entourée la vie des nouveaux-nés ont été en différentes circonstances signalée à l'administration. Toute la question semble dépendre d'une surveillance active sur le choix des nourrices, et sur les soins dont les enfants doivent être l'objet. La nature a préparé une nourriture toute spéciale pour les enfants après leur naissance. Cette nourriture est le lait de leur mère. Bien compromise est la vie de l'enfant qui en naissant n'a pas le sein d'une mère pour l'allaiter. Partout où la mortalité des enfants est élevée, on peut affirmer le besoin du lait et des soins d'une mère. Et ceci se comprend facilement. Les organes digestifs des enfants étant trop faibles pour digérer et assimiler d'autres aliments que le lait maternel ou celui de nourrices; en leur faisant prendre une nourriture plus